



PROVINCE DE LIEGE

COMMUNE DE JALHAY

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES A
JALHAY CHARNEUX à l'occasion de la kermesse organisée du 21/08/2026 au 24/08/2026**

La Bourgmestre,

- Vu la demande de Monsieur Didier MARTIN, didier.martin@hotmail.com, en date du 01 juillet 2026
- Attendu que la kermesse annuelle est organisée du 21/08/2026 au 24/08/2026;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI133-2
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière

ARRETE:

- Article 1** Durant la période du vendredi 21 août 2026 à 08h00 jusqu'au lundi 24 août 2026 à 18h00, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront réglementés comme suit :
Le chemin n° 41 sera interdit à la circulation des véhicules à hauteur du chantier "Jacquemin" jusqu'à son intersection avec le chemin n° 34. et ce, dans les deux sens (excepté circulation locale et organisateurs) ainsi que le chemin n° 34 sur la longueur du champ de foire. Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée sur ces tronçons.
- Article 3** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme bien éclairée et maintenue en place par les organisateurs.
- Article 4** Les organisateurs seront tenus d'avertir les riverains de leur manifestation.
- Article 5** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi
- Article 6** Expéditions de la présente seront transmises:
- o à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
 - o à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
 - o au Major GREGOIRE, Cdt de la zone de Secours n°4 (112)
 - o à notre service des Travaux
 - o à notre police locale
 - o aux organisateurs

Jalhay le 19/08/2026

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

